



Je tiens à signaler tout particulièrement le livre de François Guérout, journaliste à France Bleu Orléans, intitulé *SIDA, la peine et le sursis* qui est paru aux Éditions Infimes.

En décembre 2008, pour la première fois en France, une cour d'assises a jugé une affaire de contamination par le sida. C'était à Orléans.

Si le récit retrace les faits tels qu'ils sont apparus lors du procès, François Guérout nous emmène en immersion « dans la tête » de l'un des jurés, ou plus exactement au cœur de ses réflexions, de ses états d'âme, de ses questionnements, tels qu'il a pu les imaginer.

Et le mérite de ce livre est de nous faire vivre ce procès de l'intérieur, en nous livrant une description minutieuse de tout ce qui *fait* un procès d'assises.

Tout d'abord, il y a cette affaire : la contamination par le SIDA au sein d'un couple et l'absence de preuve matérielle. Le chef d'accusation ? « *Administration de substance nuisible par conjoint suivie de mutilation ou infirmité permanente* ». Pas de cadavre ni d'arme du crime. C'est « *parole contre parole* ». On entre alors dans toute la complexité des êtres humains : en l'absence de preuve matérielle, la difficulté de faire la part de la *vérité*, du *ressenti*, du *non-dit*. Le lecteur se retrouve happé par cette affaire, confronté aux états d'âme du juré – des jurés, chacun avec leur propre personnalité et leur situation personnelle –, à la connaissance du monde de la Justice, aux plaidoiries des avocats, etc.

François Guérout nous livre une analyse psychologique des différents protagonistes, l'accusée, la victime, les jurés, les avocats, la présidente, l'ensemble des « acteurs » de ce procès et leur relation au monde qui les entoure, les difficultés que peuvent connaître les journalistes face à ce premier « procès du SIDA » : comment faire entrer le drame de deux vies dans le temps ultra court de l'information radio ?

Mais le mérite de cet ouvrage tient aussi et surtout à ce questionnement sur ce qu'est l'« *intime conviction* ». François Guérout nous en trace les contours : « *La loi ne demande pas compte aux juges des moyens par lesquels ils se sont convaincus, elle ne leur prescrit pas de règles desquelles ils doivent faire particulièrement dépendre la plénitude et la suffisance d'une preuve ; elle leur prescrit de s'interroger eux-mêmes dans le silence et le recueillement et de chercher, dans la sincérité de leur conscience, quelle impression ont faite, sur leur raison, les preuves apportées contre l'accusé et les moyens de sa défense. La loi ne leur fait que cette seule question, qui renferme toute la mesure de leurs devoirs : « Avez-vous une intime conviction ? »*

*L'intime conviction* est au cœur de la difficulté de *juger*. Il ne s'agit pas alors de prendre une sanction « pour l'exemple » ou « au bénéfice du doute ». L'avocat de la défense illustre bien toute la difficulté de l'exercice : « *On ne répare pas un drame par une injustice* ».

Au final, un jugement, cinq ans de prison assortis de sursis. C'est un jugement qui ne fâche personne.

Mais François Guérout suppose que le juré rentre chez lui avec cette question : « *La cour d'assises n'a osé ni l'innocence ni la prison. Mais a-t-elle osé la justice ?* »

La question reste ouverte. François Guérout n'y répond pas. Il ne propose aucune réponse toute faite. Il pose les questions, présente des témoignages et une analyse. Son livre donne assurément matière à réflexion sur un sujet complexe. Ce n'est pas le moindre de ses mérites.

Jean-Pierre Sueur

- Éditions Infimes, 275 pages, 13 €